

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 006-663/15/CC

■ Participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe du Marché d'Intérêt National (MIN) pour 2015
DBP 15/12793/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le budget annexe du MIN enregistre les prévisions budgétaires du service du site de Saumaty. Le site principalement dédié au marché des produits de la mer est géré en direct par MPM en application de la délibération FCT/12/8832/CC du 26 octobre 2012.

Le site de Saumaty connaît depuis plusieurs années une baisse d'activité. Le contrat d'affermage de la gestion de ce site étant arrivé à son terme en août 2012, MPM en a repris en gestion directe l'exploitation. Afin de garantir une activité équilibrée et pérenne dans les années à venir, il est apparu nécessaire d'engager un programme de rénovation et de modernisation du site de Saumaty.

Afin de préparer cette mutation, MPM impose le non-renouvellement des contrats de location en cas de départ. Cette contrainte entraîne un manque de recettes budgétaires non négligeable. Le taux d'inoccupation élevé (26,94%) occasionne une perte financière à hauteur de 304 485,23 euros pour les loyers nets et de 243 419,06 euros pour les charges récupérables auprès des locataires soit un total de 547 904,29 euros.

En cas d'occupation totale du site de Saumaty, les recettes des loyers nets (763 788,17 euros) couvrent la totalité des charges non récupérables (462 949 euros). La différence (300 839,17 euros) permet de maintenir, en cas de vacance de local ou d'admission en non-valeur, l'équilibre général du budget MIN.

A l'établissement du budget 2015, il est apparu un déficit de fonctionnement qui est la conséquence directe de la contrainte imposée au budget MIN pour préparer la conversion du site de Saumaty.

Le budget annexe étant déficitaire, il a été convenu, comme le prévoit l'article L2224-2 du C.G.C.T., d'inscrire une participation versée par le budget principal afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire posé par l'article L2412-1 du CGCT.

La solution de recourir en 2015 à une participation du budget principal est donc exceptionnelle puisque liée à cette situation transitoire.

Pour information, le mode de calcul pour chiffrer la participation, d'un montant de 247 065,12 euros, inscrite au budget 2015 permettant d'équilibrer le budget annexe MIN est :

Montant loyer pour une occupation totale	763 788,17	(1)
Montant prévisionnel des loyers	459 302,94	(2)
Perte sur loyers	304 485,23	(3) = (1) - (2)
Taux de surface inoccupée	26,94%	(4)
Montant des charges récupérables	903 560,00	(5)
Perte sur charges récupérables	243 419,06	(6) = (4)* (5)
Total des pertes	547 904,29	(7) = (3)+(6)
Excédent prévisionnel si occupation à 100% site Saumaty	300 839,17	(8)
Participation du budget principal	247 065,12	(9) = (7)-(8)

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente en matière de gestion du Marché d'Intérêt National ;
- Que les exigences du service public imposent des contraintes particulières de gestion;
- Que l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe du MIN doit être exceptionnellement assuré en 2015 par une contribution du budget principal ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le principe de la participation 2015 à l'équilibre du budget annexe MIN versée en fin d'exercice par le budget principal.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Article 2 :

Est approuvé le mode de calcul de la participation du budget principal nécessaire, après ajustement des montants en fonction de l'exécution budgétaire et du taux d'inoccupation ainsi que des données définitives de l'exercice 2015.

Article 3 :

Les crédits correspondants seront inscrits en recettes de la section de fonctionnement du budget annexe du MIN 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 74 – Sous-politique F330.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 657364 – Fonction 92 – Sous-politique F330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Finances et au Budget

Jean MONTAGNAC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER